AIDE DE NOEL 2021

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le CCAS propose une aide financière (sous forme de bons d'achats et tickets cinéma) à destination des personnes seules et des familles, selon un barème de ressources. Pour cela, il faut :

- habiter La Chapelle des Marais depuis plus de 6 mois
- être âgé de plus de 25 ans
- être bénéficiaire des minima sociaux (RSA, ASS, AAH, ASPA) ou de ressources modestes.

Justificatifs à fournir :

- Attestation de domicile (facture de moins d'un mois et de plus de 6 mois)
- Livret de famille et/ou carte d'identité
- Attestation CAF (de moins d'un mois)
- Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020

de préférence sur rendez-vous
au Pôle Action Sociale
du 18 au 29 octobre 2021

Mairie, 16 rue de la Brière – 44 410 La Chapelle des Marais
Tel : 02.40.53.97.98 – ccas@lachapelledesmarais.fr – www.lachapelledesmarais.fr